

Non classifié

DAFFE/IME(99)9



Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 22-Jul-1999  
Dist. : 23-Jul-1999

PARIS

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES, FISCALES ET DES ENTREPRISES  
COMITE DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL  
ET DES ENTREPRISES MULTINATIONALES**

Or. Ang.

DAFFE/IME(99)9  
Non classifié

**CONSULTATIONS SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE  
A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES,  
PARIS, 19 AVRIL 1999**

**(Aide-mémoire)**

*Cette aide-mémoire, rédigé par le Secrétariat, résume de façon informelle les consultations que le CIME a eues au sujet des Principes directeurs avec le BIAC, le TUAC et d'autres organisations non gouvernementales. Comme convenu, ce document sera diffusé sur le site web de l'OCDE [www.oecd.org/daf/cm/cime/mneguide.htm]*

80188

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

Or. Ang.

**Consultations sur les Principes directeurs de l'OCDE  
à l'intention des entreprises multinationales  
Paris, 19 avril 1999**

**(Aide-mémoire)**

1. Des consultations sur le réexamen des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* ont eu lieu à Paris le 19 avril 1999. Le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE (CIME) a accueilli des représentants du BIAC (Comité économique et industriel auprès de l'OCDE), du TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG) pour une réunion d'une journée consacrée au réexamen des *Principes directeurs*. Cette réunion avait principalement pour objet de permettre aux délégués au CIME d'entendre et d'examiner le point de vue des partenaires sociaux en ce qui concerne le cadre envisagé pour le réexamen ; c'est pourquoi on mettra l'accent, dans cet aide-mémoire, sur les contributions du BIAC, du TUAC et des ONG dans le contexte du dialogue permanent sur le réexamen des *Principes directeurs*.

2. Le Président du CIME note tout d'abord que cette réunion constitue la deuxième occasion de consultation sur les *Principes directeurs*, après la conférence de Budapest de novembre 1998. Pour ces discussions, le Secrétariat a rédigé deux documents : « Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : cadre pour le réexamen » [DAFFE/IME(99)5] et un « ordre du jour commenté » [DAFFE/IME(99)8], qui ont été diffusés à l'avance. Une version actualisée du document concernant le cadre pour le réexamen est disponible sur le site web des *Principes directeurs* de l'OCDE à l'adresse [www.oecd.org/daf/cmisis/cime/mnenguide.htm](http://www.oecd.org/daf/cmisis/cime/mnenguide.htm).

3. Cet aide-mémoire s'articulera autour de six points : (i) observations liminaires ; (ii) les *Principes directeurs* dans le contexte économique et social actuel ; (iii) considérations générales pour le réexamen ; (iv) questions concernant le texte des *Principes directeurs* ; (v) questions de mise en œuvre et autres aspects procéduraux ; (vi) prochaines étapes/suivi.

**(i) Observations liminaires**

4. En ouvrant les débats, le Président du CIME note que le réexamen se trouve désormais à un stade important ; comme l'indique le document soumis à discussion, le cadre du réexamen est en train de prendre forme. Le CIME n'est pas parvenu à un consensus total sur les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux *Principes directeurs* et à leurs procédures de mise en œuvre, mais un large accord s'est dégagé sur les questions qu'il faut étudier. Le premier aspect est celui de l'« applicabilité mondiale ». Le point de savoir si oui ou non le statut des *Principes directeurs* dans les pays non signataires doit être modifié a pris une grande importance dans les discussions. Le deuxième aspect est celui de la révision du texte. Tous les chapitres seront pris en compte dans le réexamen, mais ceux sur l'emploi et les relations professionnelles ainsi que sur la protection de l'environnement retiennent tout particulièrement l'attention, les délégations ayant également mentionné la concurrence, la corruption, les droits de l'homme et le développement durable. Le CIME a accueilli favorablement la contribution, pour ces questions, d'autres comités de l'OCDE et d'autres parties concernées, le mécanisme étant maintenant bien engagé. Le troisième élément concerne les *procédures de mise en œuvre*. Le CIME a déjà fait savoir que ces questions pouvaient être aussi importantes que la révision du texte ; on rendra compte ci-après d'un certain nombre de modifications qui ont été proposées pour les procédures actuelles.

5. Le Président du Comité du BIAC sur l'investissement international et les entreprises multinationales décrit l'approche des entreprises pour le réexamen. Le BIAC soutient les *Principes directeurs* et est prêt à envisager une actualisation du texte si nécessaire, mais il reste prudent quant à certaines des idées formulées pour sa mise en œuvre qui pourraient déboucher sur des procédures ayant des effets négatifs sur le soutien et la coopération des entreprises. Le monde a changé depuis l'adoption des *Principes directeurs* en 1976. Les entreprises multinationales jouent un rôle de plus en plus grand et elles se sont internationalisées du point de vue de leur nature et de leur champ d'activité. Il faut en tenir compte dans le réexamen, tout comme il faut tenir compte d'autres évolutions de l'économie mondiale. Un autre élément est la multiplication des codes des entreprises ; les *Principes directeurs* pourraient s'inspirer de ces codes en devenant un instrument flexible et positif que les entreprises, en particulier les nouvelles venues sur le marché international, jugeraient utiles d'appliquer et d'utiliser. Enfin, un représentant du BIAC fait observer que ce sera un véritable défi que de concrétiser dans les *Principes directeurs* des attentes très divergentes.

6. Le TUAC a toujours soutenu les *Principes directeurs*, mais ce qui le préoccupe aujourd'hui, c'est qu'ils ne soient plus utilisés et restent méconnus. Un représentant du TUAC rappelle le communiqué ministériel de l'OCDE de 1998 qui demandait des travaux sur les *Principes directeurs* en poursuivant « ... l'actualisation de ces Principes à un rythme approprié, de façon à assurer leur pertinence et leur efficacité ». En fait, le réexamen des *Principes directeurs* a été retardé et il est aujourd'hui plus urgent que jamais étant donné les contrecoups de la mondialisation. En outre, l'allocution de Kofi Annan au Forum économique mondial de Davos de 1999, proposant un pacte mondial sur les droits de l'homme, le travail et l'environnement, montre que le réexamen vient effectivement à point nommé.

7. Un représentant d'une ONG fait circuler son allocution liminaire, dans laquelle il se félicite de ce que l'OCDE soit davantage ouverte à un dialogue avec la société civile. Il note que les *Principes directeurs* pourraient jouer un rôle moteur dans l'amélioration des normes sociales et écologiques et servir de règles de normalisation pour les codes de conduite. On cite plusieurs exemples à cet égard, notamment les tentatives récentes visant à instaurer des normes internationales comparables aux normes ISO (Social Accountability 8000 ou ISO 21 000). Ces initiatives se caractérisent par un dialogue entre les entreprises, les syndicats et les ONG ; l'OCDE pourrait appuyer ce processus en intégrant ces idées dans les *Principes directeurs*. Les ONG s'opposent à ce qu'on accorde des droits aux entreprises multinationales et aux investisseurs sans obligations correspondantes. Parmi ces obligations, la responsabilité sociale et le développement durable sont essentiels.

## (ii) Les *Principes directeurs* dans le contexte économique et social actuel

8. L'environnement international ayant évolué depuis les années 1970, on peut penser que le rôle des *Principes directeurs* sera différent à l'approche du troisième millénaire. Il est important de traiter lors du réexamen certaines questions comme la confirmation de l'applicabilité mondiale des *Principes directeurs* et l'amélioration de la crédibilité des *Principes directeurs*, aussi bien auprès du public qu'auprès des entreprises.

9. Un représentant du BIAC met en évidence les changements intervenus depuis la fin des années 1970, lors de l'adoption des *Principes directeurs*. A la fin des années 1970, il n'y avait qu'un nombre relativement limité de grandes entreprises multinationales, ayant surtout leur siège aux Etats-Unis, qui avaient un champ d'activité multinationale. Aujourd'hui, on estime à 40 000 les entreprises qui ont des intérêts internationaux, et elles proviennent d'un grand nombre de pays. Les *Principes directeurs* ont un rôle à jouer à cet égard, en particulier du point de vue des interactions que les entreprises qui entrent sur de nouveaux marchés peuvent avoir avec les pouvoirs publics et la société civile.

10. Dans ses commentaires sur cette section du rapport, un représentant d'une ONG commence par noter qu'il importe d'avoir une certaine vision des *Principes directeurs* dans un monde où l'investissement direct étranger occupe une place de plus en plus grande. Le rôle des ONG s'est lui aussi accru, comme l'a montré à Rio Action 21. Dans ce contexte, les *Principes directeurs* pourraient contribuer à fixer des normes de niveau moyen pour les entreprises, plutôt qu'un niveau minimal ou optimal. Les meilleures sociétés ont tendance à se concurrencer pour réaliser le niveau le plus élevé de responsabilité. En général, les normes minimales font l'objet de normes juridiques officielles. S'ils se situaient au niveau des « bonnes pratiques » les *Principes directeurs* pourraient trouver leur raison d'être (a) en servant de référence pour les bonnes pratiques, (b) en assurant la transparence d'un grand nombre de pratiques des entreprises et (c) en permettant de faire pression sur les « mauvais élèves ». Dans ce contexte, des normes multilatérales comme les *Principes directeurs* sont utiles s'il y a véritablement transparence et si le public utilise les normes de référence des *Principes directeurs* pour évaluer les performances des entreprises. Les *Principes directeurs* pourraient être également utiles dans le cadre des conventions bilatérales en matière d'investissement.

11. Un représentant du TUAC estime qu'on devrait davantage mettre en avant les questions qui ont trait au travail et à l'environnement et il fait observer à cet égard que la mise en œuvre sera l'élément clé pour ce réexamen. L'optique adoptée par le BIAC en ce qui concerne les possibilités qui s'offrent pour les *Principes directeurs* vu l'évolution de l'environnement des entreprises est encourageante. Toutefois, le manque de visibilité des Points de contact nationaux reste préoccupant. Il importe de plus en plus de prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation, et les *Principes directeurs* devraient jouer un rôle dans ce domaine ; on pourrait par exemple mettre l'accent sur les *Principes directeurs* dans les examens des politiques à l'égard de l'investissement auxquels procède l'OCDE.

12. Le BIAC intervient pour noter que les *Principes directeurs* font partie intégrante d'un ensemble équilibré d'instruments de l'OCDE concernant l'investissement, qui comprend notamment l'Instrument relatif au traitement national, qu'il est essentiel de prendre en compte pour la crédibilité des *Principes directeurs* dans le monde des affaires. Il faut que les procédures liées aux *Principes directeurs* soient crédibles et cette crédibilité suppose une responsabilisation.

13. Un représentant d'une ONG fait valoir que rien n'empêche les entreprises d'appliquer des normes plus strictes que celles découlant de la loi. Sur le plan de la crédibilité, il serait utile de conférer un caractère plus contraignant aux *Principes directeurs*, et il faudra étudier de plus près comment on pourrait y parvenir. Une solution serait peut-être utile : demander aux Points de contact nationaux de tenir des auditions publiques en ce qui concerne l'application des *Principes directeurs*. Une autre solution serait de renforcer l'application en subordonnant le bénéfice des crédits à l'exportation au respect des *Principes directeurs*.

14. Un représentant du TUAC considère que le grand problème des *Principes directeurs* est leur manque de visibilité dans le public. En fait, il est plus important de davantage sensibiliser aux *Principes directeurs* que de modifier leur texte, car une plus grande sensibilisation, voire la menace de médiatisation négative dans les cas extrêmes, pourrait inciter les entreprises à adhérer aux *Principes directeurs*.

15. Un représentant d'une ONG s'attache aux liens entre la prolifération des codes de conduite et les *Principes directeurs*. Deux codes récents illustrent bien le succès de l'action dans ce domaine : la « campagne pour les vêtements propres » et l'« initiative pour un commerce éthique ». Les entreprises pourraient aller beaucoup plus loin dans l'utilisation des *Principes directeurs* pour régir leur comportement. Pour ce qui est des pays non membres, les pressions exercées par les consommateurs et d'autres facteurs pourraient avoir un effet positif d'émulation à l'égard des entreprises locales, raison de plus pour que les *Principes directeurs* soient applicables en dehors de l'OCDE.

16. Un représentant du BIAC considère que la diffusion des *Principes directeurs* doit rester du ressort des Points de contact nationaux.

17. Plusieurs délégations nationales font savoir qu'elles soutiennent vivement la participation de représentants de la société civile au réexamen des *Principes directeurs*. D'autres aspects sont mis en avant ; il est souhaitable en particulier de renforcer l'action des Points de contact nationaux (selon une formule tripartite pouvoirs publics, travailleurs et entreprises, ou selon une formule intersectorielle au niveau des administrations nationales) ; il importe également de prendre en compte le point de vue des ONG, certaines délégations soulignant néanmoins que les ONG ne s'expriment pas d'une seule voix. Plusieurs délégations estiment que la subdivision en « normes minimales » et « pratiques optimales » qui est faite à la section I du document du Secrétariat est utile en ce qu'elle permet d'avoir une idée du positionnement des *Principes directeurs* par rapport aux autres instruments.

18. Une délégation indique qu'on pourrait peut-être modifier la règle du consensus au sein du CIME pour faciliter la prise de décision. Pour une autre délégation, il est regrettable que la mise en œuvre des *Principes directeurs* repose sur un mécanisme de plainte ; il faut des éléments plus positifs de mise en œuvre si l'on veut faire en sorte que les entreprises soient déterminées à soutenir les *Principes directeurs* et à respecter leurs recommandations. De plus, le réexamen des *Principes directeurs* n'est pas un exercice abstrait ; il se rattache au débat sur les droits et obligations des investisseurs, qui englobe les liens entre les *Principes directeurs* et les principes qui figurent dans d'autres instruments de l'OCDE concernant l'investissement, notamment l'engagement de traitement national pris par les pouvoirs publics à l'égard des entreprises étrangères.

### (iii) Autres considérations générales pour le réexamen

19. Ces aspects touchent à la fois au texte et à sa mise en œuvre, et en particulier à l'applicabilité mondiale des *Principes directeurs*, ainsi qu'à leur nature même d'instrument non contraignant. En outre, des « questions nouvelles » (notamment celles liées à la Conférence de Rio sur l'environnement) sont apparues dans le débat public depuis le dernier réexamen de 1991.

20. Un représentant d'une ONG signale deux questions générales essentielles : le développement durable ; la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les activités des entreprises multinationales par rapport à la collectivité dans laquelle elles opèrent.

21. Un représentant du BIAC note qu'il faut faire une différence entre s'entendre sur un texte révisé des *Principes directeurs* et négocier un « contrat social » comportant des règles contraignantes qui s'appliquent à toutes sortes de questions sociales. Pour ce qui est de l'applicabilité mondiale, on peut se demander s'il est souhaitable d'imposer unilatéralement des règles aux pays en développement dans le cadre de l'OCDE ; c'est plutôt en partenariat qu'il faudrait le faire.

22. Sur la question de l'application mondiale des *Principes directeurs*, le TUAC fait également observer que les *Principes directeurs* recommandent des principes généralement acceptés. Il n'est pas souhaitable que deux normes différentes coexistent entre les pays de l'OCDE et les pays non membres. Les *Principes directeurs* sont en fait plus stricts que la plupart des codes des entreprises, puisqu'ils sont complets, reçoivent expressément le soutien des gouvernements et comportent des procédures de mise en œuvre et de surveillance. La promotion des *Principes directeurs* n'incombe pas seulement aux Points de contact nationaux, mais aussi aux syndicats et aux entreprises. Bien entendu, la mondialisation a modifié les relations internationales et elle touche des entreprises de plus petite dimension et de plus en plus nombreuses ; elle a une autre conséquence : la mise en place de chaînes d'approvisionnement et le développement des sous-traitants, phénomènes qu'il faut prendre en compte pour les *Principes directeurs*.

23. Selon le BIAC, la question de l'applicabilité mondiale des *Principes directeurs* soulève des problèmes tout en ouvrant de nouvelles possibilités. Les entreprises fixent volontiers des normes mondiales pour leurs activités. Il faut toutefois faire attention à la façon dont les pays non membres de l'OCDE pourraient réagir à l'application des *Principes directeurs* sur leur territoire, étant donné que les *Principes directeurs* fixent pour le comportement des entreprises multinationales une norme plus exigeante que celle qui a cours dans un grand nombre de pays en développement.

24. Un représentant d'une ONG commente la question de l'instrument « plus contraignant », en notant qu'on pourrait procéder de différentes manières en dehors de dispositions impératives de droit international. Des rapports annuels ou des instructions aux Points de contact nationaux pourraient permettre de renforcer les procédures de mise en œuvre des *Principes directeurs*. On notera également que le projet de Code des Nations Unies sur les multinationales (aujourd'hui abandonné) a reçu le soutien des pays en développement. Quant à l'environnement, le « principe de précaution » figure déjà dans l'Action 21 et a été approuvé par les entreprises. Enfin, dans les pays en développement, le principal problème n'est pas celui de l'existence de normes, mais de leur application. Les *Principes directeurs* pourraient être très utiles dans tous ces contextes, en particulier dans les pays en développement.

25. Le TUAC note que le paragraphe 3 du chapitre introductif préconise d'ores et déjà une coopération internationale entre « tous les Etats » et que l'OCDE ne peut pas revenir en arrière face à la mondialisation. Les différentes approches en ce qui concerne le caractère contraignant sont bien mises en évidence dans le document soumis par le Professeur A.A. Fatouros de l'Université d'Athènes [DAFFE/IME(RD(99)3 -- « Les Principes directeurs de l'OCDE dans une économie en voie de mondialisation », qu'on peut consulter également sur le site web de l'OCDE consacré aux Principes directeurs].

26. Un certain nombre de délégations nationales interviennent sur un certain nombre de points lors de l'examen de cette section du rapport. Un grand nombre se sont prononcés en faveur de l'« applicabilité mondiale », mais elles reconnaissent également qu'il faut étudier de plus près les conséquences, en particulier par rapport aux non-membres. En outre, plusieurs délégations notent la multiplication des codes des entreprises et considèrent à cet égard qu'il faut examiner plus avant les liens entre ces codes et les *Principes directeurs* ; il faut enfin analyser de façon plus approfondie le nouveau contexte des *Principes directeurs*. En ce qui concerne l'idée de subordonner le bénéfice des crédits à l'exportation au respect des *Principes directeurs*, une délégation recommande de faire preuve de prudence pour ce qui est de la position juridique de l'OCDE, puisque, dans certains pays, il s'agit de dispositifs privés.

#### (iv) **Texte des *Principes directeurs***

27. Aucun chapitre n'a été exclu pour le réexamen, mais celui consacré à l'emploi et aux relations professionnelles (chapitre 7) et celui concernant la protection de l'environnement (chapitre 8) semblent particulièrement retenir l'attention vu les évolutions intervenues dans ces domaines depuis 1991. Le CIME est très favorable à une contribution d'autres parties concernées et un mécanisme de consultation a été bien engagé avec les autres comités de l'OCDE. En outre, plusieurs autres « nouvelles questions », dont le développement durable, les droits de l'homme et le gouvernement d'entreprise paraissent également être des thèmes à examiner au fur et à mesure que le réexamen progresse. Les participants à la réunion approuvent largement les questions recensées jusqu'à présent pour la révision du texte des *Principes directeurs*.

28. Un représentant des entreprises signale qu'il est possible d'utiliser les *Principes directeurs* de l'OCDE sans code de conduite interne ; c'est ce que fait sa société depuis l'adoption, en 1976, de la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales (dont font partie

les *Principes directeurs*). Un autre représentant des milieux d'affaires fait savoir que les priorités pour les entreprises sont la concurrence, la politique fiscale (bien qu'il puisse être problématique de faire référence à la concurrence fiscale dommageable) et le gouvernement d'entreprise. La question des droits de l'homme relève au premier chef des gouvernements.

29. Un représentant du TUAC considère qu'il n'y a pas lieu d'envisager une révision complète des *Principes directeurs* ; ce qu'il faut, c'est renforcer les *Principes directeurs* avant d'envisager, par exemple, des sanctions à l'encontre des entreprises. De même, il ne faut pas s'aventurer dans les listes noires. Les droits de l'homme relèvent essentiellement de la compétence des pouvoirs publics, mais les entreprises pourraient utiliser les *Principes directeurs* pour créer des « îlots de liberté » dans les pays. Le CIME pourrait jouer un rôle pour éviter une mauvaise publicité ou une publicité trompeuse, ou pour mettre en évidence les contre-vérités. L'environnement et le développement durable sont importants et il ne faut pas perdre de vue la finalité et la valeur ajoutée des *Principes directeurs*, qui expriment au bout du compte les attentes dont sont convenus les gouvernements à l'égard des entreprises multinationales.

30. Un représentant d'une ONG fait observer que les entreprises multinationales ne sont pas des institutions fragiles et que les *Principes directeurs* de l'OCDE pourraient être plus robustes. Si l'on devait faire référence aux Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, il faudrait viser l'audience plus large des diverses parties prenantes. Il faut faire référence dans les *Principes directeurs* aux droits de l'homme, ainsi qu'à la santé et la sécurité des consommateurs et au développement durable (chaque fois que cela est pertinent). Il est également souhaitable de mentionner le principe de « précaution » et le principe « pollueur/payeur ».

31. Un représentant du BIAC fait observer que ces consultations ont lieu dans une atmosphère bien plus positive qu'à la Conférence de Budapest, qui a été constructive. Il est important d'envisager les *Principes directeurs* dans une optique positive, celle de leurs avantages pour les entreprises. Il est rentable pour les entreprises d'avoir de bonnes pratiques.

32. Plusieurs délégations nationales interviennent pour faire part de certains problèmes, mais aussi pour formuler leurs espoirs et leurs aspirations. Certaines délégations préfèrent s'attacher surtout aux aspects positifs des mécanismes procéduraux, c'est-à-dire à des listes blanches et pas des listes noires ; on y gagnerait en crédibilité et en transparence si l'on adoptait à cet égard une approche incitative. D'autres délégations notent qu'il faudra renforcer les procédures pour que les *Principes directeurs* fonctionnent plus efficacement. Les discussions ne doivent donc pas être axées sur les procédures d'exécution, mais sur des recommandations et un mécanisme de mise en œuvre plus efficace. Il est essentiel de pouvoir renforcer les procédures pour permettre la réalisation des objectifs qui ont trait aux droits des travailleurs, aux normes environnementales et aux normes sociales.

#### (v) **Questions de mise en œuvre et autres aspects procéduraux**

33. Le CIME a fait savoir qu'il attachait une grande importance à ces questions pour le réexamen actuel. Il s'agit d'examiner les diverses propositions formulées pour améliorer la crédibilité des *Principes directeurs*, y compris leurs procédures de mise en œuvre, pour mieux sensibiliser le public et pour davantage mobiliser les entreprises.

34. Le TUAC ouvre cette session en soulignant l'importance d'une modernisation des Points de contact nationaux. Il préconise une participation des pouvoirs publics à haut niveau, et pour conférer plus de poids aux PCN il faudrait que leur composition au niveau des pouvoirs publics ait un caractère intersectoriel. Il ne faut pas que les PCN restent une simple boîte aux lettres. Des réunions annuelles comportant des rapports et des enquêtes sont souhaitables, un groupe d'experts du CIME étant appelé pour

ce faire à réexaminer périodiquement le fonctionnement des PCN. Il ne faut pas que les procédures des *Principes directeurs* soient mises en jeu ponctuellement (c'est-à-dire qu'elles se limitent à traiter les problèmes de conformité de telle ou telle entreprise).

35. Un représentant du BIAC estime que les clarifications doivent rester anonymes, de façon à préserver la neutralité du mécanisme. De plus, le mécanisme de clarification suppose que l'information soit librement communiquée et que les entreprises aient la certitude que cette communication peut se faire librement. S'il y avait des risques à cet égard, il faudrait en envisager les conséquences juridiques. Si les *Principes directeurs* évoluaient en une procédure de type judiciaire impliquant une censure juridique, la nature des *Principes directeurs* s'en trouverait modifiée de façon inacceptable. De plus, l'OCDE n'est probablement pas dotée des moyens nécessaires pour juger des actions de type judiciaire pouvant aboutir à une censure publique.

36. Un participant d'une ONG considère, au contraire, que l'OCDE devrait pouvoir « citer des noms ».

37. Le BIAC répond qu'une procédure de ce type n'est pas productive ; les entreprises éprouveraient des difficultés à accepter une procédure dans laquelle elles seraient nommément désignées, voire calomniées. De plus, il n'appartient pas à l'OCDE de se prononcer sur d'autres instruments, par exemple, la Déclaration de l'OIT de 1998. Les procédures de suivi de cette Déclaration ne sont pas encore totalement élaborées et il ne faut rien faire qui puisse les compromettre.

38. A propos des Points de contact nationaux (PCN), le TUAC note que très peu fonctionnent correctement. La formule actuelle, fondée sur une plainte, ne constitue qu'un minimum. Il y a eu 25 affaires pour les *Principes directeurs* depuis 1978, et très peu depuis 1986. Entre 1978 et 1986, les entreprises concernées ont toujours été identifiées lors des délibérations confidentielles du CIME, sans l'être néanmoins vis-à-vis du public. Il est clair, malgré tout, que le mécanisme actuel doit être amélioré. On devrait envisager la désignation d'experts pour les questions qui ne peuvent être réglées au niveau des PCN ou du CIME.

39. Un représentant du BIAC se fait l'avocat d'une approche positive et souligne qu'il faudrait mettre en évidence les avantages que peut procurer aux entreprises l'acceptation des *Principes directeurs*, en ce qu'elle améliore leurs activités. Une telle approche positive aiderait également les PCN à constituer un point de référence pour les nouvelles entreprises multinationales.

40. Au cours de cette session, certaines délégations nationales interviennent pour exposer plus précisément la façon dont elles conçoivent l'amélioration des procédures de mise en œuvre. Pour une délégation, deux démarches sont possibles pour l'ensemble du réexamen : soit on met au point tout simplement un « code modèle pour les entreprises », soit on essaie d'ériger les *Principes directeurs* en normes internationales minimales et on s'efforce de favoriser la conformité en améliorant les procédures de mise en œuvre et en conférant aux dispositifs un caractère plus exécutoire. Il faudrait que les *Principes directeurs* soient un peu plus contraignants. Si l'on s'oriente en ce sens, il faudra prévoir des garde-fous, mais il ne convient pas d'instaurer une procédure de type judiciaire. Des experts extérieurs devront prêter leur concours au CIME. D'autres délégations considèrent qu'il incombe aux gouvernements de se prononcer sur la conduite de leurs propres entreprises multinationales et qu'il existe un lien entre les procédures de mise en œuvre (en ce qui concerne, par exemple, l'applicabilité mondiale) et les normes édictées dans le texte des *Principes directeurs*.



**(vi) Prochaines étapes et suite à donner**

41. Le BIAC réitère son soutien aux *Principes directeurs*, qui constituent un mécanisme positif pour les entreprises. Il note la participation des entreprises à une réunion du Programme employeurs/travailleurs qui aura lieu en mars sur le thème « L'emploi et le travail dans une économie mondialisée : conséquences pour les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ». Une réunion similaire est prévue en mai pour les questions environnementales.

42. Un représentant du TUAC souligne l'importance de la mise en place du Groupe de travail du CIME sur les *Principes directeurs*, de façon qu'on puisse commencer à travailler dans le détail sur le texte et les procédures de mise en œuvre.

43. Un représentant d'une ONG indique que beaucoup d'ONG restent sceptiques à l'égard des *Principes directeurs*. Il faut être clair sur la finalité du réexamen des *Principes directeurs*. Pour ce qui concerne en particulier les consultations avec la société civile au sujet de l'applicabilité mondiale, les contacts avec les entreprises et autres représentants de la société civile des pays en développement sont très importants. Une représentation directe des petites et moyennes entreprises est également souhaitable. Les représentants des ONG prévoient de soumettre avant la fin du printemps une déclaration sur le réexamen des *Principes directeurs*.

44. En conclusion, le Président remercie tous les participants pour leur contribution et leur donne l'assurance que leurs observations seront prises en compte au fur et à mesure du réexamen des *Principes directeurs*. Le Groupe de travail sur les *Principes directeurs* sera mis en place prochainement et le CIME pourra continuer de tirer parti des contributions des autres comités de l'OCDE. On recherchera également d'autres possibilités de consultations avec les représentants de la société civile et les pays non membres. L'objectif est d'achever le réexamen au moment de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres du printemps 2000.

*Annex*

**List of participants**

**Président - Chairman**

Ambassadeur Marino BALDI	Tel:	41-31 324 0755
Vice-Directeur, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Département fédéral de l'économie	Fax:	41-31 324 0954
	E-mail:	marino.baldi@bawi.admin.ch

**PAYS MEMBRES - MEMBER COUNTRIES**

**Allemagne - Germany**

Dr. Hans-Martin BURKHARDT	Tel:	49 228 615 22 41
Deputy Director General	Fax:	49 228 615 37 92
Federal Ministry of Economics and Technology	E-mail:	
Mr. Manfred KUPITZ	Tel:	49 228 615 43 47
Federal Ministry of Economics and Technology	Fax:	49 228 615 35 41
	E-mail:	
Ms Alexandra LANGNER	Tel:	49 228 305 2451
Federal Ministry of Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety	Fax:	49 228 305 3336
	E-mail:	
Mr. Wolfgang STÖCKL	Tel:	33 1 44 17 16 05
First Counsellor,	Fax:	33 1 45 01 29 77
Permanent Delegation of Germany to OECD	E-mail:	

**Australie - Australia**

Ms Jan HARRIS	Tel:	01 40 59 33 71
Counsellor (Economic)	Fax:	01 40 59 33 94
Permanent Delegation to the OECD	E-mail:	jan.harris@dfat.gov.au

**Autriche - Austria**

Mr Manfred SCHEKULIN	Tel:	43 1 711 00 5180
Federal Ministry of Economic Affairs	Fax:	43 1 714 2722
	E-mail:	manfred.schekulin@bmwa.gv.at
Mrs Ingrid BEDNAR	Tel:	43 1 404 20 5331
Austrian National Bank	Fax:	43 1 404 20 5399
	E-mail:	ingrid.bednar@oenb.co.at
Mr Norbert SCHUH	Tel:	
Permanent Delegation of Austria to OECD	Fax:	
	E-mail:	

<b>Belgique/Belgium</b>
-------------------------

Mr. R. CHARLIER  
Président du Point National de Contact belge

Tel: (32-2) 206 5873  
Fax: (32-2) 230 0050  
E-mail:

Mme. C. VANSTRAELEN  
Inspecteur Principal,  
Administration des Relations Economiques,  
Ministère des Affaires Economiques

Tel: (32-2) 206 5873  
Fax: (32-2) 5140389  
E-mail: invest.belgium@pophost.eunet.be

<b>Canada</b>
---------------

Mr. Robert READY  
Director  
International Investment and Services Policy  
Department of Industry

Tel: 1 613 954 23 54  
Fax: 1 613 952 05 40  
E-mail: ready.robert@ic.ga.ca

Mr Vernon MACKAY  
Investment Trade Policy Division  
Department of Foreign Affairs and International Trade

Tel: 1-613 944 1596  
Fax: 1-613 944 0679  
E-mail: vernon.mackay@x400.gc.ca

Mr. Martin ROY  
International Relations Officer  
Sectoral Trade and Investment Policy  
Department of Finance

Tel: 1-613 992 5614  
Fax: 1 613 943 1177  
E-mail:

Mr. Greg GALLO  
First Secretary  
Permanent Delegation of Canada to the OECD

Tel: 01 44 43 20 13  
Fax: 01 44 43 20 99  
E-mail:

<b>Corée - Korea</b>
----------------------

Mr. Jin-Sik YOON  
Minister  
Permanent Delegation to the OECD

Tel: 33 1 44 05 20 51  
Fax: 33 1 44 05 21 75  
E-mail:

Mr. Hyung-Ik AHN  
Deputy Director  
Foreign Capital Management Division  
Ministry of Finance and Economy (MOFE)

Tel:  
Fax:  
E-mail:

Mr. Beom-Seok KIM  
Deputy Director, Foreign Investment Promotion Division  
Ministry of Finance and Economy (MOFE)

Tel:  
Fax:  
E-mail:

Mr. Jung-Hwan LEE  
Counsellor  
Permanent Delegation to the OECD

Tel: 33-1 44 05 2071  
Fax: 33-1 44 05 2175  
E-mail: jh.lee@wanadoo.fr

Mr. Suk-Bum PARK  
Counsellor  
Permanent Delegation to the OECD

Tel: 33-1 44 05 21 88  
Fax: 33-1 44 05 83 44  
E-mail:

Mr. Yong-Sik JOO  
First Secretary  
Permanent Delegation to the OECD

Tel: 33-1 44 05 21 88  
Fax: 33-1 44 05 83 44  
E-mail:

**Danemark-Denmark**

Mr Herluf HANSEN  
Ambassador  
Ministry of Foreign Affairs

Tel: 45 33 92 08 16  
Fax: 45 33 92 08 12  
E-mail: n4@um.dk

**Espagne - Spain**

Mme Soledad ABAD  
Permanent Delegation to the OECD

Tel: (33-1) 44 43 30 32  
Fax: (33-1) 40 70 06 54  
E-mail: soledad.abad@parisocde.ofcomes.  
mcx.es

**Etats-Unis - United States**

Mr Wesley SCHOLZ  
Director, Office of Investment Affairs  
Department of State

Tel: 1 202 736 42 47  
Fax: 1 202 647 03 20  
E-mail:

Ms Amy HOLMAN  
Financial Economist, Office of Investment Affairs  
Department of State

Tel: 1 202 736 42 74  
Fax: 1 202 647 03 20  
E-mail: holmanae@state.ga

Ms Kimberly EVANS  
International Economist  
Office of Investment Affairs  
Department of the Treasury

Tel: 1 202 622 0416  
Fax: 1 202 622 0391  
E-mail: kimberly.evans@do.treas.gov

Ms Frances HUEGEL  
Director  
Multilateral Investment Affairs  
Office of the United States Trade Representative  
Executive Office of the President

Tel: 1 202 395 4510  
Fax: 1 202 395 3891  
E-mail: Fhuegel@USTR.gov

Ms Martha KELLEY  
Investment Policy Advisor  
US Mission to the OECD

Tel: 01 45 24 74 22  
Fax: 01 45 24 74 87  
E-mail:

**Finlande - Finland**

Mr. Jorma IMMONEN  
Senior Government Secretary  
Ministry of Trade and Industry

Tel: 358-9 160 4689  
Fax: 358-9 160 2622  
E-mail: jorma.immonen@ktm.vn.fi

<b>France</b>
---------------

M. Olivier FERRAND Ministère de l'Economie et des Finances	Tel: 33 1 44 87 70 84 Fax: 33 1 44 87 74 59 E-mail: olivier.ferrand@dt.finances.gouv.fr
---	---

<b>Grèce-Greece</b>
---------------------

M. E. KONTOGIANNOPOULOU Legal Advisor	Tel: 30 1 328 6231 Fax: 30 1 328 86 209 E-mail: nia@hol.gr
Mr P. KONTOS First Counsellor Permanent Delegation to the OECD	Tel: 33-1 45 02 24 10 Fax: 33-1 45 00 71 55 E-mail: 001_DELEG/GRC/OECD/FR@O LIS.OECD.ORG
Mrs E. KARACHALIOU First Secretary Permanent Delegation to the OECD	Tel: 33-1 45 02 24 13 Fax: 33-1 45 00 71 55 E-mail: 001_DELEG/GRC/OECD/FR@O LIS.OECD.ORG

<b>Hongrie - Hungary</b>
--------------------------

Mr Tibor TEJNÓRA Senior Counsellor Ministry of Economic Affairs	Tel: 361 235 4618/4533 Fax: 361 235 4414, 4415 E-mail: tibor.tejnora@ikm.x400gw.itb.hu
Ms Enikő SZILÁRD Advisor Ministry of Finance	Tel: 361 327 2693 Fax: 361 327 2777 E-mail:
Mr Csaba KÁKOSY Attaché Permanent Delegation to the OECD	Tel: 33-1 5365 6500 Fax: 33-1 4755 8060 E-mail:

<b>Irlande - Ireland</b>
--------------------------

Mr Gerard MONKS Ministry of Enterprise, Trade and Employment	Tel: 353 1 631 2471 Fax: 353 1 678 5664 E-mail: monksg@entemp.irlgov.ie
---	---

**Italie - Italy**

Ms Silvana CERAVOLO Ministère du Trésor Rome	Tel: 39 06 47 61 39 29 Fax: 39 06 47 61 39 32 E-mail: <a href="mailto:silvana.ceravolo@tesoro.it">silvana.ceravolo@tesoro.it</a>
Ms Roberta INGUSCIO Banca d'Italia Rome	Tel: 39 06 47 92 28 32 Fax: 39 06 47 92 32 67 E-mail: <a href="mailto:roberta.in@iol.it">roberta.in@iol.it</a>

**Japon - Japan**

Mr Shigeru HOTTA Ministry of International Trade and Industry	Tel: 81 3 3501 6623 Fax: E-mail:
Mr Yoichi MATSUMOTO Ministry of Foreign Affairs	Tel: 81 3 3581 0018 Fax: 81 3 3581 9470 E-mail:
Ms Chikako FUJII Permanent Delegation to the OECD	Tel: 33-1 5376 6100 Fax: 33-1 4563 0544 E-mail: <a href="mailto:chikako.fujii@mofa.go.jp">chikako.fujii@mofa.go.jp</a>

**Luxembourg**

Ms Jeanne CRAUSER Ministère des Affaires Etrangères	Tel: 00 352 478 2450 Fax: 00 352 22 20 48 E-mail: <a href="mailto:Jeanne.Crauser@mae.etat.lu">Jeanne.Crauser@mae.etat.lu</a>
--	--

**Mexique - Mexico**

Mr Rogelio ARELLANO Permanent Delegation to the OECD	Tel: 33 1 53 67 86 02 Fax: 33 1 47 20 07 91 E-mail: <a href="mailto:rogelioa@secofi.gob.mx">rogelioa@secofi.gob.mx</a> <a href="mailto:rogelio@worldnet.fr">rogelio@worldnet.fr</a>
---	--

**Norvège - Norway**

Mr. Sten E. RUUD Assistant Director General Ministry of Foreign Affairs	Tel: 47 22 24 33 46 Fax: 47 22 24 27 84 E-mail:
Mr. Tom HUGO-SØRENSEN, Deputy Director General Ministry of Trade and Industry	Tel: 47 22 24 66 70 Fax: 47 22 24 66 69 E-mail: <a href="mailto:tom.hugo-sorensen@nhd.dep.telemax.no">tom.hugo-sorensen@nhd.dep.telemax.no</a>

<b>Pays-Bas - Netherlands</b>
-------------------------------

Mr Marinus W. SIKKEL	Tel:	31-70 379 7152
Head of Investment Policy & International Organisations	Fax:	31-70 379 7924
Ministry of Economic Affairs	E-mail:	m.w.sikkel@minez.nl

<b>Portugal</b>
-----------------

Mr. Christiano DOMINGUES	Tel:	01 45 03 31 00
Permanent Delegation of Portugal to the OECD	Fax:	01 45 03 22 03
	E-mail:	

<b>République Tchèque - Czech Republic</b>
--

Mr Pavel KLIMA	Tel:	33-1 4520 3530
Permanent Delegation to the OECD	Fax:	33-1 4520 3554
	E-mail:	csdeleg003@olis.oecd.org

Ms Jana KRELINOVA	Tel:	42-02 2441 2110
Czech National Bank	Fax:	42-02 2441 1137
	E-mail:	jana.krelinova@cnb.ca

Mr. Vaclav ROMBALD	Tel:	42 02 5704 2441
Ministry of Finance	Fax:	42 02 5704 2407
	E-mail:	vaclav.ROMBALD@mfcf.cz

<b>Royaume-Uni - United Kingdom</b>
-------------------------------------

Mr. Tom SMITH	Tel:	44-171 215 4547
Head, International Investment Policy	Fax:	44-171 215 4577
Department of Trade & Industry	E-mail:	tom.smith@eirv.dti.gov.uk

Mr. Nick GRIFFITHS	Tel:	33 1 45 24 98 34
Permanent Delegation to OECD	Fax:	33 1 45 24 98 37
	E-mail:	

<b>Suède - Sweden</b>
-----------------------

Mr Sven ÖSTBERG	Tel:	46 8 405 1970
Ministry for Foreign Affairs	Fax:	46 8 723 1176
	E-mail:	sven.ostberg@foreign.ministry.se

**Suisse - Switzerland**

M. Roland LEMPEN Office fédéral des affaires économiques extérieures Département fédéral de l'économie	Tel: 41 31 324 0854 Fax: 41 31 324 9042 E-mail: roland.lempen@bawi.admin.ch
Mr. Christian SCHOENENBERGER Division politique V, Service économique et financier Département fédéral des affaires étrangères	Tel: 41 31 322 30 34 Fax: 41 31 324 90 72 E-mail: christian.schoenenberger@eda.admin.ch
Mr. William FREI Ministre, Représentant permanent adjoint	Tel: 33 1 49 55 74 52 Fax: 33 1 45 51 01 49 E-mail: william.frei@pzo.rep.admin.ch

**Turquie - Turkey**

Mrs. Ipek INCESULU Section Chief, General Directorate of Foreign Investment Undersecretariat of Treasury	Tel: 90 312 212 8800/2000 Fax: 90 312 212 8916 E-mail: ipek.incesulu@treasury.gov.tr
Mr. Osman EMED Permanent Delegation to OECD	Tel: 33 1 42 88 50 02 Fax: 33 1 45 27 28 24 E-mail: oecd haz@mail.club-internet.fr

**Commission des CE - EC Commission**

Mr Olivier CHASSAGNE Expert National Détaché DGI-M-2 European Commission	Tel: 32 2 296 65 77 Fax: 32 2 299 16 51 E-mail: olivier.chassagne@dgl.cec.be
Mr G. LEMONIDIS Permanent Delegation	Tel: 33-1 44 05 31 63 Fax: 33-1 44 05 31 79

**OBSERVATEURS - OBSERVERS**

**Chili - Chile**

Mr Alexis GUARDIA BASSO Embassy of Chile in Paris	Tel: 33-1 44 18 59 60 Fax: 33-1 44 18 59 61 E-mail: echilefr@iway.fr
--	--

**République Slovak - Slovak Republic**

Ms Iva PAVLOVICOVÁ Head of Slovak National Contact Point SNAZIR, National Agency for Direct Investment	Tel: 42-17 5443 0568/5175 Fax: 42 17 5443 0569/5022 E-mail: oecd@ba.pubnet.sk
--	---



**OTHER ORGANISATIONS**

<b>BIAC</b>
-------------

Mr. Robin Aram Head of External Relations Shell International Ltd. United Kingdom	Tel: 44 171 934 5270 Fax: 44 171 934 6625 E-mail
Mr. Andrew W.A. Berkeley Barrister United Kingdom	Tel: 44 181 343 4050 Fax: 44 181 343 1762 E-mail aberkeley@aol.com
Mr. Stephen J. Canner Vice President, Investment Policy U.S. Council for International Business United States	Tel: 1 202 371 1316 Fax: 1 202 371 8249 E-mail scanner@uscib-dc.org
Mr. Hyun Chung Head of International Business Department Federation of Korean Industries	Tel: 82 2 3771/0213 Fax: 82 3771/0131 or 0110 E-mail jh@mail.korbiz.or.kr
Mr. Hans Ekdahl Trade Policy Advisor Federation of Swedish Industries	Tel: 00 46 8 783 8058 Fax: 00 46 8 660 5204 E-mail hans.ekdahl@industriforbundet.se
Mr. Jan A. Eggert Head of Department International Affairs – Economic Policy Federation of German Industries	Tel: 00 49 221 3708 415 Fax: 00 49 221 3708 577 E-mail J.Eggert@bdi-online.de
Dr. Kristian Ehinger General Counsel, Foreign Holdings Volkswagen AG Germany	Tel: 00 49 53 61 923214 Fax: 00 49 53 61 92436 E-mail kristian.ehinger@volkswagen.de
Mr. Douglas A. Gregory European Public Affairs Executive IBM Europe, Middle East and Africa Canada	Tel: 00 32 2 655 5870 Fax: 00 32 2 655 5300 E-mail dgregory@caibm.com
Dr. Arnold Knechtle Industrie-Holding Groupement de holdings industrielles suisses	Tel: 41-31 352 7788 Fax: 41-31 352 3255 E-mail
Mr. Bruno Lamborghini <b>Chairman of the BIAC MNE Committee</b> Olivetti Lexikon S.p.A. Italy	Tel: 39 0125 522 007 Fax: 39 0125 522 782 E-mail b.lamborghini@olivetti.com

DAFFE/IME(99)9

Mr. Winand L.E. Quaedvlieg  
Senior Advisor  
Confederation of Netherlands Industry and Employers  
VNO-NCW (Netherlands)

Tel:  
Fax:  
E-mail

Dr. Gert Stemberger  
Federation of Austrian Industry

Tel:  
Fax:

Mr. Roland Tschanz  
Economics & International Relations  
Nestlé SA (Switzerland)

Tel: 41-21 924 3712  
Fax: 41-21 924 4582  
E-mail

Mr. Stephen Walzer  
Senior Solicitor  
BAT Industries PLC  
United Kingdom

Tel: 44 171 845 1472  
Fax: 44 171 8445 2146  
E-mail [stephenwalzer@britamtob.com](mailto:stephenwalzer@britamtob.com)

*BIAC SECRETARIAT*

Ms. April Tash  
Manager

Tel: 33-1 42 30 09 60  
Fax: 33-1 42 88 78 38  
E-mail [tash@biac.org](mailto:tash@biac.org)

Mr Steven Bate  
Executive Director

Tel: 33-1 42 30 09 60  
Fax: 33-1 42 88 78 38  
E-mail [bate@biac.org](mailto:bate@biac.org)

Ms. Hanni Rosenbaum  
Manager

Tel: 33-1 42 30 09 60  
Fax: 33-1 42 88 78 38  
E-mail [rosenbaum@biac.org](mailto:rosenbaum@biac.org)

**TUAC**

Mr. Jerry Zellhoefer,  
Working Group on Global Trade and Investment  
European Representative  
American Federation of Labor & Congress of  
Industrial Organizations (AFL-CIO)

Tel: 33-1 43 87 74 57  
Fax: 33-1 43 87 74 60  
E-mail [71112.2205@compuserve.com](mailto:71112.2205@compuserve.com)

M. Denis Jacquot  
Secrétaire Confédéral  
Département International  
Confédération Française Démocratique  
du Travail (CFDT)

Tel: 33-1 42 03 80 73  
Fax: 33-1 42 03 80 74  
E-mail [international@cfdt.fr](mailto:international@cfdt.fr)

M. Benoît Robin  
Assistant – Secteur économique  
Force Ouvrière (Cgt-FO)

Tel: 33-1 40 52 84 50  
Fax: 33-1 40 52 84 48  
E-mail [economique.fo@fo.fr](mailto:economique.fo@fo.fr)

Mr. Erlend Hansen Norwegian Confederation of Trade Unions (LO-N)	Tel: 47 23 06 16 42 Fax: 47 23 06 17 53 E-mail ehansen.lo@loit.no
Mr. Jan-Erik Moreau Officer Swedish Confederation of Trade Unions (LO-S)	Tel: 46 8 796 25 00 Fax: 46 8 796 27 88 E-mail jem@lo.se
Ms. Veronica Nilsson Economist Swedish Confederation of Professional Employees (TCO)	Tel: 46 8 782 9171 Fax: 46 8 782 9310 E-mail veronica.nilsson@tco.se
Ms. Louise Walsh Assistant European Representative American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)	Tel: 33-1 43 87 74 57 Fax: 33-1 43 87 74 60 E-mail louisewalsh.paris@compuserve.com
Mr. Jim Baker International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)	Tel: Mr. Jim Baker Fax: International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU) E-mail
Mr. Richard Langlois Economist Education International (EI)	Tel: 32 2 224 0611 Fax: 32 2 224 0606 E-mail langric@hotmail.com
<i>TUAC SECRETARIAT</i>	
Mr. John Evans General Secretary	Tel: 33-1 47 63 42 63 Fax: 33-1 47 54 98 28 E-mail evans@tuac.org
Mr. Roy Jones Senior Policy Adviser	Tel: 33-1 47 63 42 63 Fax: 33-1 47 54 98 28 E-mail jones@tuac.org

**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS/ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

<b>Friends of the Earth</b>
-----------------------------

Mr Duncan MCLAREN Senior Research Co-ordinator Friends of the Earth – England, Wales and Northern Ireland 26-28 Underwood Street London N1 7JQ	Tel: 44 171 566 1682 Fax: 44 171 490 0881 E-mail: duncanm@foe.co.uk
---	---

**Germanwatch North-South Initiative**

Dr. Rainer ENGELS  
Geschaeftsfuehrer/Secretary  
Germanwatch North-South Initiative  
Budapester Strasse 11  
D-53111 Bonn

Tel: 49 228 60492 15  
Fax: 49 228 60492 19  
E-mail: [germanwatch@germanwatch.org](mailto:germanwatch@germanwatch.org)

**OXFAM**

Mrs Malini MEHRA  
OXFAM UK  
Oxford,  
United Kingdom

Tel: 44 1 865 312 279  
Fax: 44 1 865 312417  
E-mail: [mmehra@oxfam.org.uk](mailto:mmehra@oxfam.org.uk)

**Worldwide Fund for Nature**

Mr. Nick MABEY  
WWF-UK  
Panda House  
Godalming, Surrey GU7 1XR  
United Kingdom

Tel: 44 1 483 426 444  
Fax: 44 1 483 426 409  
E-mail: [nmabey@wwfnet.org](mailto:nmabey@wwfnet.org)

**SECRETARIAT**

*Directorate for Financial, Fiscal and Enterprise Affairs*

Mr. William Witherell  
Mr. Rainer Geiger  
Mr. Robert Ley  
Ms Kathryn Gordon  
Mr. Christopher Wilkie

*Environment Directorate*

Mr. Tom Jones

*Directorate for Education, Employment, Labour and Social Affairs*

Mr. Peter Tergeist

*Legal Service*

Mr. Nicola Bonucci